

**PORTANT SUR LA PASSATION DU MARCHÉ DE TRAVAUX  
RELATIF A LA RÉHABILITATION ACCESSIBILITÉ DES  
VESTIAIRES DU STADE RAYMOND VION**

**Le Maire,**

**Vu**

- les articles L.1111-1 et L.2122-22 du Code général des Collectivités Territoriales,
- le Code de la Commande Publique ;
- la délibération du Conseil Municipal n°**2020-34** en date du 25 juin 2020 déterminant les délégations attribuées par le Conseil municipal au Maire notamment l'autorisant à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- la délibération n°**2023-24** du Conseil Municipal en date du 06 avril 2023 relative à la création de l'APCP 2023.01 « REHABILITATION DES VESTIAIRES DU STADE VION » ;
- la délibération n°**2023-80** du Conseil Municipal en date du 14 décembre 2023 relative à l'ajustement de l'APCP 2023.01 « REHABILITATION DES VESTIAIRES DU STADE VION » ;

**Considérant** la nécessité de réaliser des travaux d'accessibilité des vestiaires du Stade Raymond VION.

**ARTICLE 1 :**

Les travaux concernent :

N°	LOTS	TITULAIRE	MONTANT HT
1	Désamiantage - Démolition - Maçonnerie - Carrelage - Faïence	BADIE MACONNERIE	157 974.99 €
2	Charpente - Couverture - Bardage	SARL BCR	39 999.00 €
3	Menuiseries extérieures	DP MENUISERIE	44 437.79 €
4	Menuiseries intérieures - Cloisons - Doublages - Faux plafond	A2PI	73 110.83 €
5	Plomberie - Ventilation	EURL AIR C2	55 835.00 €
6	Electricité	SNECLIM ANTE ENERGY	35 373.50 €
7	Peinture	AFPAC	12 490.70 €
8	Voirie et Réseaux Divers (VRD)	LESUEUR BATIMENT	24 793.00 €

Le montant total des travaux s'élève à 444 014,18 € HT.

**ARTICLE 2 :**

Les travaux se dérouleront sur le premier et deuxième trimestre 2025.

**ARTICLE 3 :**

Un recours administratif préalable peut être exercé dans le délai de deux mois à compter de la notification de cette décision, éventuellement suivi d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de ROUEN, dans un délai de deux mois à compter, soit de la réponse de l'administration, soit de la décision implicite de rejet de cette dernière.

**DECIDE**

**D'APPROUVER** la passation du marché de travaux relatif à la réhabilitation accessibilité des vestiaires du stade Raymond Vion pour un montant total de 444 014,18 € HT.

Fait à Franqueville-Saint-Pierre,  
Le 27/02/2025

Bruno GUILBERT

Le Maire

